Image not found or type unknown

Garde d'enfant suite à ts

Par **Adelezouzou99**, le **06/02/2024** à **21:53**

Bonjour voilà je vous explique je suis séparer depuis septembre 2021 du père de mon fils

On est en droit parentaux à 50/50 avec un droit de visite week-end et vacances pour le papa le soucis c'est que mr a sayer de mettre fin à ces jours avec crise d'hystérie et menace en sachant que y a des antécédents de violence conjugale et mr a fais lobjet dune signalement pour danger denfant pour appartement mal entretenu deja et que la avec ces crises il a casse tous son appartement

j'aimerais savoir si suite à ça je peut faire modifier les droits de visiter et droit parentale ???

Par **Marck.ESP**, le **06/02/2024** à **22:07**

Bienvenue
Dans certaines situations, la justice peut effectivement prendre ce genre de décision.
Voyez un avocat spécialisé en droit de la famille.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés